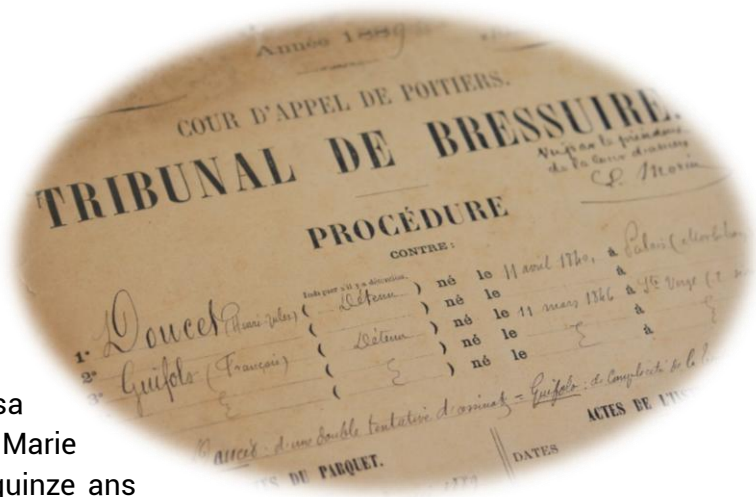


DOUCET OÙ L'ITINÉRAIRE D'UN ASSASSIN DANS LE BRESSUIRAIS [1889]

Olivier Goudeau

10 avril 1889. Marie Bazin se morfond dans sa chambre de la rue Barbotin à Bressuire. Depuis le 31 janvier 1888, jour de la mort de son mari, sa vie est devenue en enfer. Marie avait épousé Hilaire Paul quinze ans plus tôt, le 12 septembre 1873. Elle avait 21 ans, lui 35 ans. Privée du salaire de son époux, la veuve Paul, comme on la surnomme depuis dans son quartier, a vu sa situation financière se dégrader considérablement, la faute aussi aux « mauvaises affaires¹ » de son défunt mari. Pour nourrir ses trois



¹ Audition de Marie Bazin. 10 avril 1889. Dossier de procédure. Arch. Dép. Deux-Sèvres, 2U 323.

enfants, elle a donc commencé par vendre un buffet et une vieille armoire, pensant que les cinquante francs proposés par M. Augereau, marchand de meuble à Bressuire, suffiraient à lui offrir un peu de répit ; mais il en fallait plus pour calmer les ardeurs de ses créanciers. Son salaire de couturière ne suffisait plus, Marie s'est résolue à vendre son bien le plus précieux : sa maison de la rue de Juillot. La transaction faite, elle s'est installée dans une chambre avec sa fille de 14 ans et ses deux garçons de 9 et 13 ans.

Au printemps 1888, Marie a d'abord cru que la chance avait tourné. Le 14 mai 1888, par l'intermédiaire de son patron, Jules Doucet est entré dans sa vie. Charismatique, cet ancien marin de 47 ans, de passage dans la région, cherchait une maison pour se loger. Elle l'a donc hébergé, autant parce qu'elle le trouvait sympathique que parce que la pension qu'il lui promettait lui offrait une bouffée d'oxygène. Au fil du temps, la relation amicale s'est transformée en histoire d'amour. Sa situation financière ne s'améliorant pas, Marie a décidé de le suivre à Nantes, le 9 novembre 1888 avec une double promesse à la clé : le mariage pour garantir l'éducation de ses trois enfants et une place de concierge chez son oncle, médecin.

Trois mois plus tard, le 5 février 1889, Marie est de retour à Bressuire. Son périple à Nantes a tourné au désastre. Doucet n'a pas tenu ses promesses. D'ailleurs comment aurait-il pu les tenir puisque rien n'était vrai dans son discours ? La place de concierge chez son oncle médecin, sa soi-disant fortune et ses 1 700 francs de pension de retraite d'ancien marin n'étaient qu'un leurre pour l'attirer dans ses filets. Mais le pire, c'est qu'au cours de ces trois mois, Doucet n'a cessé de la battre, de l'humilier et de terroriser ses enfants. Pour fuir cet enfer de violence, Marie a préféré attendre que Doucet soit à son travail. Elle a aussi déménagé le mobilier qu'elle avait emmené avec elle. A Bressuire, elle s'est empressée de placer ses enfants : d'abord son fils de 14 ans comme domestique à Courlay puis sa fille de 15 ans à l'ouvroir dirigé par des sœurs, rue de Juillot. Dans sa situation, elle n'a pu garder auprès d'elle que le petit dernier âgé de 10 ans, scolarisé à l'école des frères de la doctrine chrétienne.

Le 25 février, vingt jours après son départ précipité de Nantes, la folie de Doucet a franchi un nouveau palier. Alors qu'elle se trouvait chez les époux Bichon, à Bellevue, commune de Saint-Porchaire, il est entré comme

un fou dans la maison. Il l'a traînée sur le chemin, l'a traitée de « putain et de voleuse »² et lui a ordonné de lui rendre ses meubles. « Je veux te tuer, tu ne mourras d'autre main que de la mienne ; je te brûlerai la cervelle » lui a-t-il crié au visage, avant que Mme Bichon et les gendarmes ne viennent à lui porter secours. Sur lui, les enquêteurs ont trouvé une fiole de vitriol et un coup de poing en fonte. Jules Doucet a été condamné à un mois de prison le 4 mars. Sur ce laps de temps, Marie a pu soigner ses blessures, retrouver un peu de sérénité et sortir de chez elle sans craindre pour sa vie. Un répit de courte durée, le 5 avril, le jour de sa sortie de prison, Doucet s'est présenté à son domicile et l'a de nouveau frappé. Elle n'a dû son salut qu'à l'intervention de sa voisine et amie, Honorine Grillard qui est allée chercher les autorités. Au lieu de le mettre sous les verrous, les forces de l'ordre ont préféré le renvoyer à Nantes, via le train. Depuis cinq jours, elle n'a plus de nouvelles de son tyran. Tant mieux.

10 avril 1889. Peu avant midi, dans sa chambre à l'étage de la rue Barbotin, Marie Bazin est attirée par une conversation devant chez elle. En tendant l'oreille, elle reconnaît la voix de sa voisine, Honorine Grillard, mais aussi celle d'un homme dont elle ne reconnaît pas le timbre de voix. « C'est bien-là que demeure la veuve Paul ? » demande l'individu à la voisine, en lui précisant qu'il doit lui remettre un message très important de la part de son frère. Marie ouvre sa fenêtre et dévisage ce jeune inconnu coiffé d'un chapeau noir, vêtu d'un pantalon foncé et d'une blouse grise. « Que voulez-vous ? » lui demande-t-elle. « J'ai une triste nouvelle à vous apprendre » répond l'inconnu en lui montrant un petit papier : « Votre mère est tombée morte ce matin du haut d'une échelle où elle était montée ! Allez-donc chez elle de suite, vous n'avez pas besoin de vous occuper du médecin, il est prévenu ». Brisée par la nouvelle, Marie interpelle l'individu. Il faut prévenir un médecin, ce n'est peut-être pas trop tard. « Vous n'avez pas besoin de le faire car votre frère est allé le chercher lui-même »³ répond le jeune homme en laissant les deux femmes entre elles. Quelques secondes plus tard, la voisine monte rejoindre Marie à l'étage et lui lit le billet : « Mari. Avance de

² Audition de Marie Bazin. 10 avril 1889. Dossier de procédure. Arch. Dép. Deux-Sèvres, 2U 323.

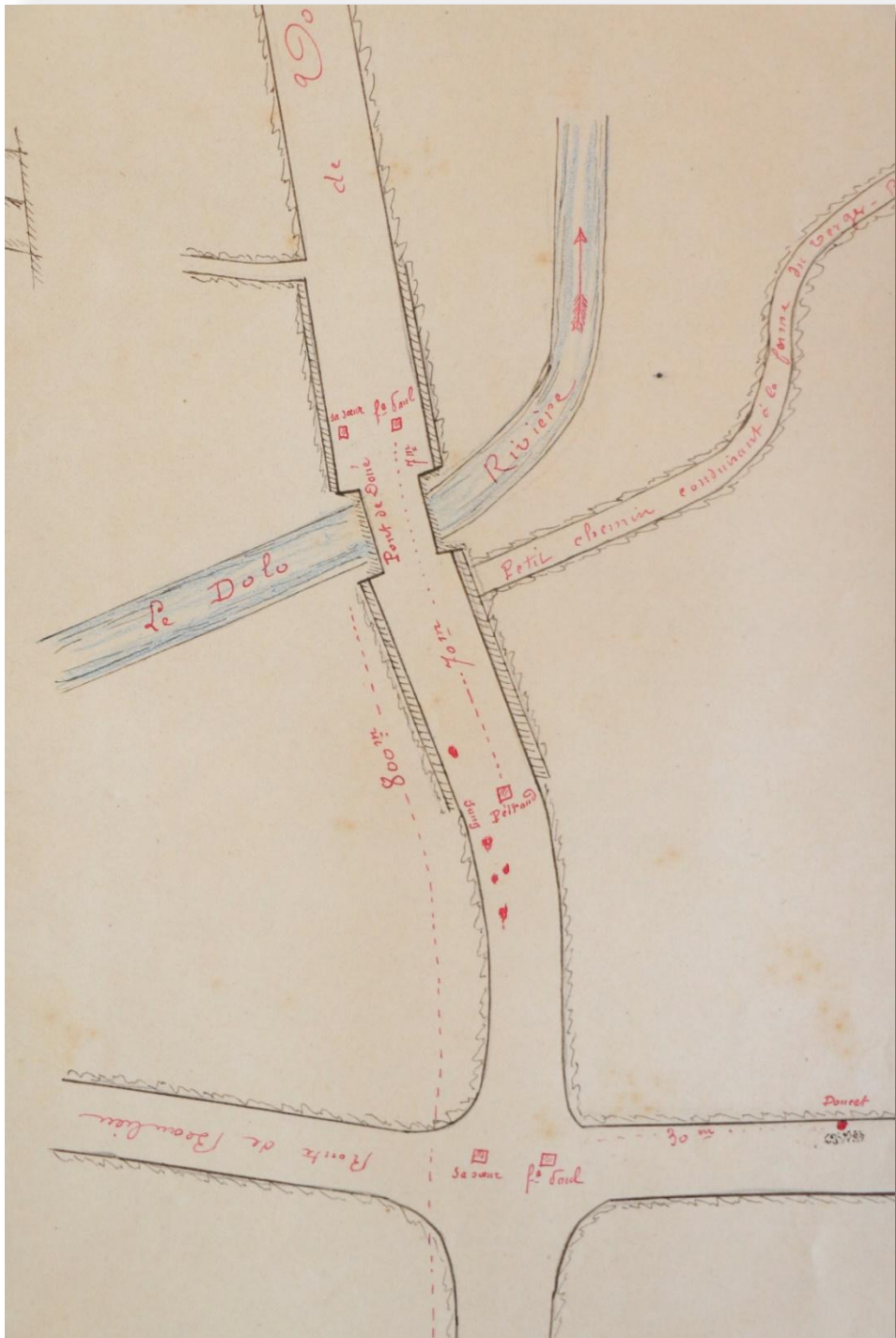
³ Audition de Maximin Revault, 10 avril 1889. Dossier de procédure. Arch. Dép. Deux-Sèvres, 2U 323.

suite, ta mère est morte. Elle vient de tombé. Ton frère. François Bazin⁴. » Sous le choc, les voisines se séparent. Honorine Grillard s'empresse d'aller prévenir Louise Bazin, la sœur de Marie, domestique chez Mme Thiphénat à Bressuire. Marie, de son côté, s'effondre sur une chaise en attendant sa sœur. A midi, Marie et Louise se mettent en route, direction les Gibeaudières, sur la route de Voultegon. C'est dans ce hameau, situé à une dizaine de kilomètres au nord de Bressuire, que leur mère et son frère vivent depuis des années. Abasourdies par la nouvelle, les sœurs, les yeux remplis de larmes, avancent tel des pantins, sans se soucier de l'environnement extérieur. Elles ne prêtent attention ni aux passants qu'elles croisent, ni aux charrettes qui les dépassent, ni à l'homme de dos penché dans un buisson. Après une vingtaine de minutes de marche, elles s'engagent sur le pont Douit lorsqu'elles perçoivent des bruits de pas précipités dans leur dos. Lorsqu'elles comprennent que l'individu qui court dans leur direction n'est autre que Jules Doucet, il est déjà trop tard. L'homme a tout le temps de brandir le couteau qu'il tient dans ses deux mains jointes et de le planter avec force dans le dos de son ancienne maîtresse. Marie hurle de douleur puis s'affaisse. A côté d'elle, sa sœur est la première à réagir à la vue du sang qui se répand déjà sur le sol. Tout en appelant à l'aide, elle parvient à frapper Doucet à plusieurs reprises avec son parapluie. Ce dernier tente bien de lui porter un coup de couteau mais elle réussit à parer son attaque et à le faire fuir.

A 13h45, les gendarmes Marie-Benjamin Gautronneau et Pierre Jeanne pénètrent au domicile de Pierre Courilleau à la Triche. C'est dans cette maison située à 800 mètres de l'agression que Marie Bazin a trouvé refuge après son agression, pendant que sa sœur se précipitait prévenir le docteur Brillaud. Les gendarmes la trouvent assise sur une chaise, sa sœur et le médecin près d'elle. Le docteur leur explique que la veuve a reçu un coup de couteau « à la région postérieure du thorax et à droite, à trois ou quatre centimètres de la colonne vertébrale et au niveau de la 2^e côte⁵ ». De

⁴ Billet remis par Doucet à Maximin Revault, 10 avril 1889. Dossier de procédure. Arch. Dép. Deux-Sèvres, 2U 323.

⁵ Rapport du docteur Brillaud. 10 avril 1889. Dossier de procédure. Arch. Dép. Deux-Sèvres, 2U 323.



Croquis de la scène de crime au Pont d'Ouit, Dossier de procédure.

Arch. Dép. Deux-Sèvres, 2U 323.

crainte de provoquer une hémorragie déjà importante, il n'a pu mesurer la profondeur de la blessure. A première vue, la victime devrait s'en sortir car la lame n'a pas pénétré la cavité thoracique. Pour autant, la « plaie béante et large de deux centimètres » reste impressionnante. Il l'a donc bien nettoyée à l'eau phéniquée, a réalisé un point de suture et appliqué un pansement. Affaiblie mais lucide, Marie explique aux gendarmes que son agresseur est bien Jules Doucet. C'est d'ailleurs très certainement lui qui était de dos, tourné vers la haie, quelques mètres avant le pont. « Je ne l'ai pas connu sur le moment⁶ » précise-t-elle.

Nous avons fait environ 150 mètres lorsque nous avons entendu un individu qui courait derrière nous, il nous rejoignit sur le pont de Douit, il me plongea un instrument tranchant dans le dos qui me fit chanceler car mon parapluie me tomba des mains ; j'appelai au secours ainsi que ma sœur qui lui appliqua plusieurs coups de parapluie à la figure, il me poursuivait encore. C'est à ce moment-là qu'il a pris la fuite vers le Verger-Beau, en apercevant Pétraud de Bressuire.

Louise, entendue à son tour, décrit la tenue du criminel : « Doucet avait une chemise en coton à carreaux, un pantalon en coton bleu, un tablier. Il était en bras de chemise. Je n'ai pas remarqué sa coiffure, ni ses chaussures⁷. »

A la recherche du fugitif, les deux gendarmes remontent sur leur cheval et prennent la direction du domaine de Verger-Beau, mais ni Eugène Brillaud, le propriétaire de 78 ans, ni ses trois domestiques ne peuvent les renseigner sur le chemin emprunté par le « malfaiteur ». En revanche, une fois revenus sur la route menant à Voultegon, les militaires remarquent « sur le chemin d'intérêt commun n°64, territoire de la commune de Saint-Porchaire [...] des gouttelettes de sang, provenant de la blessure à la veuve Paul⁸ ». Puis « à 6 ou 7 mètres de l'autre côté du pont de Douit, sur le lieu du

⁶ Procès-verbal de la Gendarmerie nationale, brigade de Bressuire, constatant une tentative d'assassinat commise sur Bazin Marie. Déposition de Marie Bazin. 10 avril 1889. Dossier de procédure. Arch. Dép. Deux-Sèvres, 2U 323.

⁷ Procès-verbal de la Gendarmerie nationale, brigade de Bressuire, constatant une tentative d'assassinat commise sur Bazin Marie. Déposition de Louise Bazin. 10 avril 1889. Dossier de procédure. Arch. Dép. Deux-Sèvres, 2U 323.

⁸ Procès-verbal de la Gendarmerie nationale, brigade de Bressuire, constatant une tentative d'assassinat commise sur Bazin Marie. 10 avril 1889. Dossier de procédure. Arch. Dép. Deux-Sèvres, 2U 323.

crime » ils repèrent « des empreintes démontrant qu'il y avait eu lutte entre la victime, sa sœur et leur agresseur ». Malheureusement, les pieds ayant glissé sur le sol, les gendarmes sont dans l'incapacité de relever la moindre empreinte. Ils rejoignent alors la route d'Argenton-Château et entreprennent de visiter les fermes isolées de la Pardière, des Roches-Neuves, de la Perrière. Ils reviennent ensuite à Saint-Porchaire. Sans résultat. En revanche, aux alentours de Boismé, des témoins leur révèlent des informations très intéressantes. Ainsi Joseph Pétraud, leur explique qu'il a croisé les sœurs quelques secondes avant l'agression. « Elles pleuraient et avaient leurs mouchoirs à la figure⁹ » précise le maçon de 55 ans.

Après avoir fait quarante pas, je fis la rencontre d'un inconnu qui marchait très vite. Je lui demandai s'il connaissait le motif qui faisait pleurer ces femmes ; il ne me répondit pas, me fit signe avec la main de ne rien dire. J'avais fait quelques pas lorsque cet individu atteignit les dites femmes et frappa celle-ci de droite dans le dos avec un instrument que je n'ai pu distinguer ; à ce moment-là, elles se mirent à crier et retournèrent vers Bressuire, tandis que cet homme prenait le chemin du Verger-Beau. Il était coiffé d'une casquette noire, un tablier court sur ses effets¹⁰.

Plus tard, à la Barbaudière, commune de Breuil-Chaussée, Maximin Renaud leur explique qu'il a probablement rencontré l'auteur de l'agression ce matin.

Vers 11h, venant à Bressuire pour y passer le conseil de révision, me trouvant sur la route de Voultegon à Bressuire [...] au lieu-dit Pont Douit, j'ai été rejoint par un individu que je ne connais pas qui paraissait essoufflé, me priant de vouloir bien porter un billet à la veuve Paul, demeurant rue Barbotin, à Bressuire, disant qu'il allait chercher le médecin pour soigner la mère de cette femme qui venait de tomber d'une échelle et se trouvait en danger de mort.

Le fermier de 20 ans ajoute :

⁹ Procès-verbal de la Gendarmerie nationale, brigade de Bressuire, constatant une tentative d'assassinat commise sur Bazin Marie. 10 avril 1889. Dossier de procédure. Arch. Dép. Deux-Sèvres, 2U 323.

¹⁰ Procès-verbal de la Gendarmerie nationale, brigade de Bressuire, constatant une tentative d'assassinat commise sur Bazin Marie. Audition de Joseph Pétraud. 10 avril 1889. Arch. Dép. Deux-Sèvres, 2U 323.

Je fis observer à cet individu que ce n'était pas la peine d'aller à Bressuire chercher un médecin, attendu qu'un des médecins de la ville passait auprès de nous à ce moment ; il objecta que ce n'était pas celui-ci qu'il voulait. Je me rendis donc à l'adresse sus-indiquée pour y porter le billet signé : Bazin. Cet individu est assez grand, coiffé d'un chapeau de haut de forme, moustache noire, ayant devant lui un tablier bleu et à la main un panier. » Quant à l'arme du crime, c'est Angeline Fouillet, une fillette de 12 ans, qui la trouve vers 15h, à 25 mètres du pont Douit. Alors qu'elle ramène les vaches dans l'écurie de ses parents, la petite repère le couteau sur le côté droit du chemin mais, effrayée par la vue du sang sur la lame, elle le laisse. C'est son frère, Joseph qui le récupère vers 18h et le remet à un adulte de la ferme de Verger-Beau où ses parents exploitent une ferme. Lorsque les gendarmes sont en sa possession, ils remarquent que la lame est séparée du couteau¹¹.

Jean-Baptiste Ribreau-Grandmaison, juge d'instruction au tribunal de première instance de l'arrondissement de Bressuire, est chargé de l'enquête par le Procureur de la République. Le jour même, les deux magistrats se déplacent sur les lieux du crime, puis à la Triche où ils interrogent les deux sœurs. A la fin de sa déposition, Louise Bazin s'emporte en évoquant Doucet : « Le malheureux, il était bien décidé à la tuer et il avait bien pris ses précautions pour l'attirer-là ; il savait bien qu'en inventant l'histoire de la mort de sa mère, elle n'hésiterait pas à prendre le chemin de Voultegon pour aller auprès d'elle, mais il croyait qu'elle viendrait seule ; heureusement que Madame Grillard est venue me prévenir¹². » « Savez-vous pourquoi il en voulait ainsi à votre sœur ? » demande le juge Ribreau-Grandmaison. « Parce qu'elle ne voulait pas se marier avec lui, je crois bien. » « Vous ne vous êtes pas trompée et c'est bien Doucet qui a frappé votre sœur ? » insiste le magistrat instructeur. « Oui, je l'ai bien reconnu. Je l'avais vu lorsqu'il était pensionnaire chez elle. » affirme Louise. Puis c'est au tour de Maximin Revaud d'être entendu. Déjà interrogé par les gendarmes, le jeune fermier explique au juge comment ce matin un individu l'a abordé pour lui demander de transmettre un message à la veuve Paul :

¹¹ Procès-verbal de la Gendarmerie nationale, brigade de Bressuire, constatant une tentative d'assassinat commise sur Bazin Marie. Audition de Joseph Fouillet. 10 avril 1889. Dossier de procédure. Arch. Dép. Deux-Sèvres, 2U 323.

¹² Audition de Louise Bazin. 10 avril 1889. Dossier de procédure. Arch. Dép. Deux-Sèvres, 2U 323.

Il prit son porte feuille sous sa blouse du côté gauche et en déchira une feuille sur laquelle il écrivit avec un crayon dont le bois était rouge : "Ta mère est morte, elle vient de tomber. Ton frère : François Bazin." Derrière ce petit papier, il mit l'adresse de Madame Paul, rue Barbotin en me disant "Vous trouverez facilement sa maison, elle est bien connue, vous passerez sur la place et vous descendrez." En écrivant, il avait l'air nerveux ; il avait chaud, il était même tout en sueur. [...] Je suis parti en courant afin de pouvoir faire sa commission.

Les jours passent et Doucet reste introuvable, malgré le déploiement des forces de l'ordre. Le fugitif n'est pourtant pas loin. Sept jours après le crime, Gabriel Paul, le plus jeune fils de Marie, explique aux gendarmes qu'il a vu Doucet ce matin, à 8h, dans les rues de Bressuire : « Je m'en allais en classe¹³ » explique le garçon de 10 ans. « J'ai trouvé dans la rue de Versailles un individu que j'ai reconnu pour être Doucet. Comme je passais sur le trottoir, il me suivait, je me suis sauvé chez ma mère. J'avais peur qu'il me fasse du mal. » Réfugiée chez elle, Marie ne dort plus, ne vit plus, craignant pour sa vie et celle de ses proches. Elle est persuadée que Doucet va de nouveau passer à l'acte.

Les investigations et les nombreux interrogatoires sur le terrain permettent de mieux cerner celui que tout Bressuire recherche. A Nantes, où il exerce le métier d'ouvrier cordier, les enquêteurs apprennent que l'homme n'a pas forcément mauvaise réputation. « Il travaillait habituellement et sa conduite n'était pas mauvaise¹⁴ » confie Gabrielle Morel, une de ses logeuses au 16 de la rue de l'Hermitage. Elle précise que lorsque Marie l'a quitté, il est entré dans une colère folle, criant qu'il allait se venger « en la brûlant avec du vitriol. » Lorsqu'il a frappé à sa porte le 5 avril, elle a préféré ne pas lui ouvrir. « Il m'inspirait de la crainte » précise-t-elle au commissaire Marc Alliaud. Il a donc dormi chez un collègue de travail,

¹³ Procès-verbal de renseignement établi par la gendarmerie nationale de l'arrondissement de Bressuire. 17 avril 1889. Dossier de procédure. Arch. Dép. Deux-Sèvres, 2U 323.

¹⁴ Procès-verbal du commissaire aux délégations judiciaires de Nantes dans l'affaire Henri Doucet. Audition de Gabrielle Morel. 25 juin 1889. Dossier de procédure. Arch. Dép. Deux-Sèvres, 2U 323.

Auguste Ploquin, qui l'a logé dans son grenier. « Il m'a dit qu'il venait de faire un mois de prison¹⁵ » explique le cordier de 43 ans.

Il m'a dit que le vitriol qu'on lui avait vendu n'était que de l'eau et qu'il n'avait pas pu faire son coup, mais que la femme qui l'avait trompé ne mourrait que de sa main, qu'il avait dans son panier un couteau qu'il avait acheté 2 francs, qu'il allait se rendre à Bressuire, qu'il ferait venir la veuve Paul sur la route au moyen d'une lettre et que là, il lui ferait son affaire ; qu'il se suiciderait ensuite.

Il a même ajouté : « Achète le journal et tu verras qu'à la date du 9 avril je lui aurai fait son affaire. » « Doucet cherchait souvent querelle à la veuve Paul, à cause de son fils, âgé de 16 ans, qui ne travaillait pas¹⁶ » ajoute Marie-Françoise David, une ménagère de 63 ans.

C'était un homme emporté, orgueilleux ; il se flattait toujours de sa fortune, disant qu'il avait trente mille francs et que son oncle, le docteur, lui devait de l'argent. La femme Paul ne se trouvant pas heureuse avec lui s'est décidée à partir avec ses enfants sur les premiers jours de février, pendant que Doucet était à son travail, elle a mis ses affaires sur une charrette qui les a transportés à la gare et est partie pour Bressuire.

Deux mois après le crime, Doucet est toujours introuvable mais les enquêteurs ont pu retracer son itinéraire le jour du crime. Le 10 avril, à 8h, il entre dans l'auberge d'Emile Roy à Saint-Clémentin. « Il n'a pris aucune consommation mais il a demandé à ma mère où habitait la mère de la veuve Paul¹⁷. » explique le débitant de boisson. « Ma mère lui a répondu qu'elle était à la Gerbaudière et pour y aller il n'avait qu'à suivre la route et à tourner à gauche à environ trois kilomètres de Voultegon. [...] Il est resté deux à trois minutes. » A 9h, Marie Ferret l'a croisé à quatre kilomètres de la Gerbaudière. Il lui a posé des questions. « Connaissez-vous la veuve Bazin ? Savez-vous si sa fille est chez elle à la Gerbaudière ? Savez-vous si le fils de sa fille est

¹⁵ Procès-verbal du commissaire aux délégations judiciaires de Nantes dans l'affaire Henri Doucet. Audition d'Auguste Ploquin. 26 juin 1889. Dossier de procédure. Arch. Dép. Deux-Sèvres, 2U 323.

¹⁶ Procès-verbal du commissaire aux délégations judiciaires de Nantes dans l'affaire Henri Doucet. Audition de Marie-Françoise David. 26 juin 1889. Dossier de procédure. Arch. Dép. Deux-Sèvres, 2U 323.

¹⁷ Procès-verbal d'information. Audition de Emile Roy. 27 juin 1889. Dossier de procédure. Arch. Dép. Deux-Sèvres, 2U 323.

chez elle à la Gerbaudière ? Je vais le chercher a-t-il ajouté¹⁸ » comme pour se justifier. Vers 10h15, il a posé les mêmes questions à Auguste Deloton, cantonnier et domestique à Voultegon, qui travaillait sur les bords de la route à trois kilomètres du bourg. Selon lui, l'individu qui se disait maçon, était souriant, il plaisantait.

Après l'agression, Charles-Victor Billeau, instituteur à Breuil-Chaussée a discuté avec un inconnu au moment de la récréation des enfants, peu avant 15h. L'individu lui a présenté un carnet d'ouvrier au nom de Thomas. « Je viens de Nantes¹⁹ » a-t-il dit à l'enseignant. « Je suis allé à Nueil mais je n'ai pas trouvé d'ouvrage ; je suis père de huit enfants. J'ai bien travaillé chez un patron ainsi que mon livret en fait mention, mais comme malheureusement je ne sais pas lire, je n'ai pas remarqué que sa signature n'avait pas été légalisée ». L'instituteur a pris le livret et a écrit « Vu de passage à Breuil-Chaussée. » Comme le maire et son adjoint n'étaient pas disponibles, il l'a ensuite fait signer par Joseph Chauvière, 11 ans, le fils du maire qui était en classe ; puis l'homme est reparti en postant une lettre dans la boîte communale. Ce courrier qui était en fait adressé à Marie Bazin a probablement été écrit quelques minutes plus tôt dans le débit de boisson tenu par le couple Tenneteau, à Breuil-Chaussée. Marie Tenneteau, la tenancière, a servi une goutte à l'individu. Il a demandé de l'encre pour écrire une lettre et a dit qu'il était chaisier. Il a ensuite quitté les lieux. Avant 15h, Joseph Denis, cantonnier, a vu un homme ressemblant à Doucet à deux kilomètres de Cerizay.

25 mai 1889. 20h. Jules Doucet rode autour du domicile de son ancienne maîtresse. Un mois et demi qu'il mûrit sa vengeance et peste contre sa stratégie initiale. Si seulement, il avait utilisé une autre arme que ce couteau fragile à la lame trop courte. Cette fois, il est venu avec un revolver, chargé de cinq balles. Pour le reste, il a décidé de reconduire le même plan que le 10 avril. Dans le rôle du messenger, il s'est entiché de François Guifolo, un pauvre bougre qu'il a trouvé en milieu d'après-midi, marchant sur la route entre la Chapelle-Saint-Laurent et Bressuire. Il lui a

¹⁸ Procès-verbal d'information. Audition de Marie Ferret. 27 juin 1889. Dossier de procédure. Arch. Dép. Deux-Sèvres, 2U 323.

¹⁹ Procès-verbal d'information. Audition de Charles-Victor Billeau. 28 juin 1889. Dossier de procédure. Arch. Dép. Deux-Sèvres, 2U 323.

payé plusieurs litres de vin dans deux auberges pour l'amadouer, l'a conduit dans le quartier de la rue Barbotin puis lui a confié sa commission en échange de vingt sous.

A 20h30. Assise sur le bord du trottoir devant chez elle, Honorine Grillard profite de la douceur du soir. Tout-à-coup son attention est attirée par un individu montant la rue de la Tourette. Elle le suit du regard, le voit s'engager dans la rue Barbotin et s'arrêter près elle. « C'est bien là que demeure la veuve Paul²⁰ » ? lui demande l'homme à l'haleine chargée d'alcool. « Oui, Monsieur. Attendez donc un peu vous allez la voir » lui répond-elle en comprenant de suite le subterfuge. « Non » reprend l'individu visiblement très embarrassé. « Je n'ai pas le temps d'attendre, je viens lui dire que son petit-fils est tombé d'un arbre, qu'il s'est coupé la poitrine et a reçu ensuite un coup de pied de cheval. Je vais chercher des médicaments chez le médecin. Je ne connais pas bien, il n'y a que huit jours que je suis dans le village ». Honorine Grillard comprend immédiatement que Doucet est dans les parages. En attendant, elle se doit d'improviser pour retenir l'individu. Ensuite, elle pourra courir prévenir les policiers. « Eugène » crie-t-elle en interpellant son mari affairé dans une maison voisine. Quelques secondes plus tard, l'époux apparaît sur le palier d'en face et se dirige vers son épouse. « Ecoute donc cet homme ! » lui dit-elle en cherchant la complicité dans son regard. Rien qu'en voyant l'individu et l'air inquiet de sa femme, Eugène comprend. « Ne cours donc pas si vite, tu as bien le temps ! » lui répond-il en souriant de la voir détailler ainsi. Puis, en se tournant vers l'individu pour entamer la conversation, il remarque en arrière-plan la silhouette de Doucet, posté au bout de la rue Barbotin. Dans sa chambre, Marie Bazin qui n'a rien manqué de la scène, entend la discussion s'engager entre les deux hommes. « La veuve Paul n'est pas chez elle, mais elle ne va pas tarder à rentrer²¹ » lui explique Eugène en l'invitant à patienter. « Je dois aller chercher les médicaments chez le pharmacien » lui répond ce dernier en quittant les lieux. « Suivez-le, c'est un complice de Doucet » lui glisse Marie à voix basse depuis sa fenêtre. Discrètement, Eugène Grillard se lance dans une filature improvisée. Il voit l'individu remonter la rue Barbotin,

²⁰ Procès-verbal d'information. Audition de Honorine Grillard. 31 mai 1889. Dossier de procédure. Arch. Dép. Deux-Sèvres, 2U 323.

²¹ Procès-verbal d'information. Audition de Marie Bazin. 31 mai 1889. Dossier de procédure. Arch. Dép. Deux-Sèvres, 2U 323.

tourner à gauche dans la rue du Four, puis rejoindre un autre homme. Malgré l'obscurité de plus en plus prégnante, Eugène est persuadé que l'autre homme est bien Jules Doucet. Les deux hommes restent ensemble quelques instants puis se séparent. Eugène poursuit sa filature en compagnie d'un voisin, Ferdinand Robuchon, venu lui prêter main-forte. Quelques minutes plus tard, Eugène et Ferdinand aperçoivent le commissaire et ses hommes passés près d'eux, puis jaillir sur les deux fuyards. Les deux voisins se joignent aussi à l'arrestation. Eugène reconnaît aussitôt Doucet qui crie à l'injustice en expliquant qu'il s'appelle Thomas. A plusieurs reprises, le fuyard tente de glisser sa main dans sa poche mais Eugène parvient à l'en empêcher. Finalement, Doucet est mis en hors d'état de nuire. Dans ses effets, le commissaire, le gendarme et le gardien de prison, mobilisés pour l'arrestation, découvrent un revolver chargé de cinq balles, un poignard, un livret d'ouvrier au nom de Doucet. « Dans vingt ans, d'ici à ma sortie de prison, je saurais bien vous reconnaître²² » menace-t-il autour de lui.

Deux jours plus tard, le 27 mai, Doucet subit son premier interrogatoire. Assisté du commis-greffier, Pierre Perthuis, le juge d'instruction Jean-Baptiste Ribreau-Grandmaison lui déclare : « Doucet Jules-Henri, 48 ans, ouvrier cordier, sans domicile fixe, né à Palais, arrondissement de Lorient (Morbihan), le 11 avril 1840, de Léonard et de Marie-Hélène Trassard. [...] Vous êtes inculpé d'avoir commis le vendredi 10 avril dernier (1889), sur le territoire de la commune de Saint-Porchaire, une tentative d'assassinat sur la personne de Marie Bazin, veuve Paul, couturière à Bressuire ? Le reconnaissez-vous²³ ? » « Non, Monsieur » rétorque Doucet. « Vous ne reconnaissez pas avoir donné un coup de couteau à cette femme le jour que nous venons de vous indiquer entre midi et une heure » insiste le magistrat. « Non Monsieur. A l'heure que vous dites, je me trouvais à Breuil-Chaussée, ainsi que le constate mon livret signé du maire de la commune ». « Vous ne reconnaissez pas ce couteau ? » poursuit le juge en lui montrant l'arme trouvée par les enfants Fouillet. « Non, Monsieur ». « Vous n'êtes pas l'auteur de ce billet » demande le magistrat

²² Procès-verbal d'information. Audition de Eugène Grillard. 31 mai 1889. Dossier de procédure. Arch. Dép. Deux-Sèvres, 2U 323.

²³ Premier interrogatoire de Jules Doucet. 27 mai 1889. Dossier de procédure. Arch. Dép. Deux-Sèvres, 2U 323.

en lui présentant le mot écrit à Marie Bazin. L'inculpé examine le bout de papier puis le redonne au juge. « Non Monsieur, ce n'est pas mon écriture ». « Que faisiez-vous à Bressuire samedi dernier ? » reprend Jean-Baptiste Ribreau-Grandmaison. « Je passais ici pour aller à Angers ». « N'étiez-vous pas venu à Bressuire plutôt avec l'intention de mettre à exécution les menaces contenues dans vos lettres à la veuve Paul ». « Non Monsieur. Je n'avais pas l'intention de lui faire du mal. Celui qui a écrit cette lettre était aussi saoul que moi. J'ai cherché à la voir pour lui demander un panier qu'elle a à moi ». Devant tant de mauvaise foi, le juge décide de lui lire les deux lettres que les enquêteurs ont trouvé sur lui. Deux nouveaux pièges grossiers qu'il apprêtait à tendre pour piéger Marie :

Cher enfant. Je te dirais que hier en arrivant à la maison que j'ai trouvé ta sœur presque morte elle a tombé de lechel et el veut te parlé absolument vien tout de suite aussitôt reçu. [...] Il ne faut pas amener ton petit car ferai trop de bruit ainsi vien de suite par la route je suis fol de douleur et j'ai besoin de te voir. Ta mère qui pleure. Femme Bazin.

Puis, Jean-Baptiste Ribreau-Grandmaison entame la lecture de la seconde missive :

Cher enfant Je te dirais que hier en arrivant à la maison que j'ai trouvé ta sœur presque morte elle a tombé de léchelle et veus te parlé absolument vien par la route [...].

Le juge repose le papier devant lui et interpelle Doucet. « Reconnaissez-vous être l'auteur de ces deux lettres ? » « Non Monsieur. » « Elles étaient dans votre livret ? » « Je le vois bien, Monsieur. » « Ces deux lettres semblent émaner de la personne qui a écrit le billet remis à la veuve Paul le 10 avril dernier pour lui annoncer que sa mère était morte en tombant. » « Je n'en sais rien, je ne peux pas vous le dire. » « Et où habite Thomas dont vous avez pris le livret ? » « Je crois qu'il habite à Nantes » « Vous aviez également sur vous un revolver que vous aviez dissimulé dans votre caleçon ? » « C'est un revolver que j'ai depuis dix ans. Je l'avais acheté en Angleterre, à Liverpool. » « Il était chargé votre revolver ? » continue le juge. « Oui, Monsieur, il y avait cinq balles, mais la baguette de sûreté était mise, de sorte qu'il n'y avait aucun danger pour personne. » « Pourquoi l'aviez-vous chargé ? » « Il y a bien un an qu'il était chargé. D'habitude il était

dans un étui qui doit se trouver dans mon panier à la prison. » « Pourquoi ne l'avez-vous pas laissé dans l'étui où vous aviez l'habitude de le mettre ? » « Parce que je comptais passer toute la nuit sur la route et quelquefois on peut faire de mauvaises rencontres. »

Le lendemain, Jean-Baptiste Ribreau-Grandmaison interroge le complice de Doucet. Le juge déclare : « Guifolo François, 43 ans, journalier, sans domicile fixe, né à Sainte-Verge, arrondissement de Bressuire, le 11 mars 1846, de François et de Geneviève Bodineau. Célibataire. [...] A quelle époque et dans quelles circonstances avez-vous fait connaissance de Doucet²⁴ ? »

Samedi dernier, 25 mai courant, à deux kilomètres environ au-dessus de la Chapelle-Saint-Laurent et à quatre kilomètres de Largeasse, j'ai rencontré sur la route un homme avec un panier et un bâton ; il m'a demandé où j'allais, je lui ai répondu que je me dirigeais vers Bressuire. "J'y vais aussi moi" me dit-il, "si vous voulez nous allons faire la route ensemble." Arrivés à la Chapelle-Saint-Laurent, il m'a offert un litre de vin que j'ai accepté et dans une autre auberge il m'en a payé un second litre et le café. Dans cette auberge, nous avons trouvé un nommé Charrier, roulier à Bressuire, qui nous a fait monter dans sa charrette avec lui. En arrivant dans cette ville, nous avons bu un litre de vin tous les trois dans une auberge qui se trouve à gauche, un peu avant le champ de foire Saint-Jacques. Après le départ du roulier, Doucet a payé une chopine de vin que nous avons bu en mangeant un morceau de pain avec du fromage.

« Doucet vous a-t-il fait connaître son véritable nom ? » demande le magistrat. « Il m'a dit qu'il s'appelait Thomas et qu'il était chaisier à Champdeniers et père de neuf enfants, qu'un de ses enfants, ouvrier chez Chauvin [...] était malade et qu'il venait à Bressuire pour le voir ». « Quelle conversation avez-vous eu pendant votre trajet de la Chapelle à Bressuire ? » « Il m'a parlé de lui, de son travail, en me disant qu'il avait beaucoup d'ouvrage à Champdeniers et qu'il gagnait beaucoup d'argent ; qu'il était établi-là après avoir été marin. J'ai cru tout ce qu'il me disait, ne le connaissant pas, car c'était la première fois que je voyais cet homme ». « Vous a-t-il parlé de la veuve Paul ? » « Il ne m'en a point parlé en route,

²⁴ Premier interrogatoire de François Guifolo. 28 mai 1889. Dossier de procédure. Arch. Dép. Deux-Sèvres, 2U 323.

mais seulement sur la place de la sous-préfecture en me priant de lui faire une commission ». « A quelle heure êtes-vous arrivés à Bressuire » ? « Partis de la Chapelle vers trois ou quatre heures, nous sommes arrivés à Bressuire vers sept heures et quart. Après avoir bu et mangé comme je viens de vous le dire, il m'a emmené sur le champ de foire Saint-Jacques et nous nous sommes assis un instant à côté d'un petit enclos où travaillaient des scieurs de long, puis vers huit heures, il m'a proposé d'aller faire une promenade en ville. Avant d'y aller nous avons déposé nos balluchons au-dessus du champ de foire derrière une haie ». « Pourquoi n'avez-vous pas emporté vos balluchons avec vous » ? s'inquiète le juge. « C'est lui qui a voulu que nous déposions nos balluchons derrière cette haie en disant que nous reviendrions les chercher après notre promenade, pour aller ensuite coucher dans une auberge en peu en dehors de la ville ». « En déposant son panier Doucet n'a-t-il pas pris quelque chose » ? « Non, Monsieur, mais dans l'auberge au moment où nous avons mangé, un peu auparavant, il avait ouvert son panier et avait pris je ne sais quoi, c'était noir et pas bien gros, il s'est retourné et l'a caché sous sa blouse, mais je n'ai pas distingué ce que cela pouvait être. Je n'y faisais pas du reste beaucoup attention car à ce moment-là, je causais avec la femme qui nous servait ». « Ce n'est pas un revolver qu'il avait pris dans son panier ? » demande le juge. « Je ne dis pas que ce n'est pas son revolver qu'il a pris, mais je n'ai pas distingué ». « Avez-vous vu son couteau » ? « Non, Monsieur. Je ne l'ai pas vu en ce moment-là, je crois bien qu'il a mangé sans couteau ». « Comment avez-vous accompli votre promenade en ville » ?

Arrivés près de la place de la sous-préfecture, Doucet m'a chargé d'une commission. Il m'a dit de descendre une rue qu'il m'a montrée et d'aller chez la veuve Paul dont il m'a indiqué à peu près la maison pour lui dire que son fils venait de tomber d'un arbre et s'était fait grand mal ; qu'elle se dépêche bien vite de me suivre parce que j'allais chez le pharmacien chercher des médicaments. J'ai bien voulu faire sa commission, et arrivé près de la maison de cette femme que je ne connaissais pas, j'ai rencontré un homme auquel j'ai demandé si elle était chez elle. Il m'a dit qu'elle était sortie mais n'allait point tarder à rentrer ; qu'en attendant seulement cinq minutes je pourrais lui parler moi-même. "Je suis trop pressé" lui ai-je dit, "Je vais chercher des médicaments chez le pharmacien ! Faites-lui la commission !" "Chez quel pharmacien allez-vous ? » me demanda-t-il. "Je n'en sais rien" lui ai-je répondu, "Je ne le connais pas !" Et je suis parti. Remonté vers la place de la

sous-préfecture, j'ai rendu compte à Doucet du résultat de la commission qu'il m'avait chargé de faire, puis nous sommes descendus par des rues différentes, presque sur la route de Nantes en face de l'hôtel de France où nous nous sommes rencontrés, puis nous sommes remontés ensemble pour aller attendre la veuve Paul en haut de la rue par laquelle elle devait passer ; c'est en ce moment-là que nous avons été arrêtés.

« Pourquoi vous êtes-vous séparés un instant pour vous retrouver en face de l'Hôtel de France » ? demande malicieusement Jean-Baptiste Ribreau-Grandmaison. Le témoin balbutie sans pouvoir donner d'explication et finit par dire. « Nous avons bu un coup, je ne me rappelle pas ». « Que vous a dit Doucet avant votre séparation » ? Visiblement embarrassé, Guifolo réfléchit un long moment puis finit par lâcher. « Je ne sais pas ». « Pourquoi alliez-vous attendre la veuve Paul en haut de la rue par laquelle elle devait passer pour aller voir son fils dont vous veniez de lui annoncer la chute d'un arbre » ? insiste le magistrat. « C'est lui qui m'a dit : "Allons l'attendre là !" Sans me dire pourquoi. Il voulait peut-être la voir, il avait peut-être une commission à lui faire ». « Quand il vous a chargé de cette commission, vous auriez dû lui dire qu'il pouvait bien la faire lui-même ? » lui suggère le juge. « J'ai bien eu tort, je n'y ai pas réfléchi ». « Vous avait-il donné de l'argent pour aller acheter des médicaments chez le pharmacien » ? « Non, Monsieur, il ne m'en a pas parlé ». « Vous a-t-il seulement indiqué le pharmacien » ? « Non, Monsieur ». « Vous devriez bien comprendre alors le rôle qu'il vous faisait jouer ? » insiste le magistrat. « Je n'ai jamais rien compris dans les choses qu'il me faisait faire » se défend Guifolo. « Avant de faire sa commission, vous deviez chercher à connaître ses intentions puisque il voulait vous faire dire des mensonges pour attirer la veuve Paul sur son passage » ? Le témoin reste sans voix puis, après avoir beaucoup réfléchi, déclare : « J'ai compris que cette femme était une femme comme beaucoup d'autres et que pour ne pas se montrer dans la rue où elle demeurait il voulait l'attirer ailleurs dans un rendez-vous. » « Vous saviez donc bien que son fils n'était pas tombé d'un arbre et que la commission dont Doucet vous avait chargé avait un autre but que celui que vous indiquiez tout à l'heure » ? « Oui je savais bien que son fils n'était pas tombé d'un arbre, mais je croyais que son intention était d'avoir un rendez-vous avec cette femme » répète Guifolo. « Il est difficile de croire que Doucet ne vous ait pas fait connaître ses intentions avant votre arrivée sur la place ».

« Il ne m'a parlé que de son fils à lui qui était ouvrier chez Chauvin et était malade ». « Il ne vous a pas parlé de sa femme » ? « Il m'a dit que sa femme était à Champdeniers ». « Que devait-vous donner Doucet en échange de vos services » ? « Il devait me donner vingt sous mais il ne me les a pas donnés, parce que nous avons été arrêtés avant ». A la fin de l'audition, Jean-Baptiste Ribreau-Grandmaison regarde le témoin et lui déclare : « Vous êtes inculpé de complicité de tentative d'assassinat. Le reconnaissez-vous ? » « Je ne le reconnais pas, Monsieur ». « Avez-vous été condamné » ? « Oui, monsieur, quatre fois ; une fois en 1877 [...] pour abus de confiance et les trois autres fois pour mendicité et vagabondage ».

Le 29 mai, deux jours après l'arrestation de Doucet, Louis Charrier, est à son tour entendu. Le roulier confirme qu'il s'est arrêté à la Chapelle-Saint-Laurent pour boire une bière dans l'auberge de la Boule d'or tenue par M. Fallourd. Il y a retrouvé des amis, mais aussi deux individus qu'il ne connaissait pas. « L'un d'eux, le plus grand vint à côté de nous et après avoir regardé une gravure qui était collée au mur, il nous dit qu'il avait été marin et avait beaucoup voyagé²⁵ » explique l'employé de M. Martin, entrepreneur à Bressuire.

Ayant appris dans le cours de la conversation que je me rendais à Bressuire, il me demanda si je voulais le monter dans ma charrette avec son camarade. Nous sommes partis vers 3h30. Sur la route et à un kilomètre environ de la Chapelle, il me demanda si je connaissais la Paulet. "Marie Bazin" lui ai-je répondu, "je la connais bien !" Puis le regardant et le trouvant un peu voûté comme celui qu'on accusait d'avoir voulu la tuer, je lui ai dit. "Tiens, je parie que c'est vous qui lui avait foutu un coup de couteau. C'est un nommé Doucet" ai-je ajouté. "Ce n'est pas moi" m'a-t-il répondu, "il faut qu'un homme soit bien lâche pour donner un coup de couteau à une femme ! Je m'appelle Thomas et je suis chaisier depuis seize ans à Champdeniers. [...] Je suis père de 9 enfants et l'un de mes fils est ouvrier chez chauvin à Bressuire. Ayant appris qu'il était malade, je vais le voir." Tout en parlant, il avait tiré son livret de sa poche pour me le montrer, mais comme je ne savais pas lire je n'ai pas pu en prendre connaissance. Il me raconta encore qu'il connaissait beaucoup la femme Paul pour avoir logé chez elle pendant cinq mois à l'époque où il travaillait comme chaisier chez Monsieur Brunet, ancien

²⁵ Procès-verbal d'information. Audition de Louis Charrier. 27 juin 1889. Dossier de procédure. Arch. Dép. Deux-Sèvres, 2U 323.

tourneur à Bressuire. Pendant toute notre conversation, l'autre individu qui était assis au bout de la charrette, n'a pas dit une parole ; il s'est contenté de nous écouter. Il a parfaitement entendu tout ce que nous avons dit. J'ai oublié de vous dire que le grand, celui qui venait de s'appeler Thomas, m'a demandé en outre, en me parlant de la veuve Paul si elle était rétablie du coup de couteau qu'elle avait reçue. Sur ma réponse que je n'en savais rien mais que je la croyais beaucoup mieux, il m'a dit qu'une fois arrivé à Bressuire, il irait chez elle dans la rue Barbotin pour lui demander à loger. Il connaissait mieux sa demeure que moi car je ne savais pas que la rue qu'elle habitait se nommait la rue Barbotin ; c'est lui qui me l'a appris.

Le juge lui demande pourquoi il n'a pas dénoncé l'individu s'il se doutait qu'il s'agissait de Doucet. Le roulier tente de se justifier :

À notre arrivée au Guédeau de Bressuire, il m'a proposé de boire une chopine chez Pinet, ce que j'ai accepté. Pendant que son camarade était resté dehors, j'ai fait signe au domestique de Monsieur Audebeau, ancien épicier, de venir me parler et je lui ai dit d'aller chercher les gendarmes pour arrêter l'assassin de la veuve Paul que j'essayais de reconnaître. Celui-ci m'a répondu : "Je connais bien Doucet, ce n'est pas lui !" Il s'est trompé comme il me l'a dit depuis, parce qu'il n'avait fait attention qu'à l'individu qui était resté dehors et qu'il n'avait pas bien remarqué celui qui était avec moi dans le cabaret de Pinet. Il était à ce moment-là 7h10. Je suis parti les laissant dans le cabaret ou paraît-il ils ont bu et mangé.

Le 27 juin, le juge d'instruction interroge le jeune frère de Marie Bazin, Louis, 25 ans. « Le mercredi 10 avril dernier, je travaillais sur la route à environ cinq kilomètres de Bressuire » explique le cultivateur.

Vers 10h15, sans pouvoir indiquer exactement l'heure, un individu qui venait de Voultegon s'est arrêté un instant à causer avec moi. Il m'a demandé s'il y avait de l'embauche pour les maçons à Bressuire où il avait travaillé pendant sept ans avec un nommé Paul. Je lui ai dit que je n'en savais rien mais qu'il ne travaillerait plus avec Paul puisqu'il était mort. "Que sont devenus sa femme et ses enfants ?" a-t-il ajouté. Cette parole m'a donné à réfléchir. En ce moment-là, j'ai pensé que c'était Doucet puisque cet individu avait déjà voulu faire du mal à ma sœur, la veuve Paul. C'est pourquoi je lui ai répondu que je ne la connaissais pas. "Elle a un garçon qui doit être fort ?" dit-il.

Comme je lui ai répondu que je n'en savais rien, il est reparti en me disant :
 "vous ne connaissez donc pas la famille !" ²⁶

« Quel était son signalement ? » lui demande le magistrat. « Il avait une culotte bleue et par-dessus une culotte de velours, une blouse bleue et par-dessus un tablier de même couleur. Son chapeau était noir, à ses pieds j'ai vu des galoches. Sa barbe paraissait avoir été coupée huit à dix jours auparavant. Il portait à la main un petit panier rond en osier ». A cet instant, Jean-Baptiste Ribreau-Grandmaison demande aux gendarmes d'introduire Doucet dans la pièce. « Reconnaissez-vous cet individu ? » demande-t-il au témoin. « Oui monsieur je le reconnais bien » répond le jeune homme, en détaillant des circonstances de sa rencontre avec le prévenu. Assis près de lui, Doucet proteste. « Je ne connais point cet homme. Je vous ferai remarquer qu'il y en a un qui dit m'avoir vu à 9h et l'autre à 10h ».

Le lendemain, Victoire Bazin, la mère de Marie est à son tour entendue. « Avant que cet individu m'emmène ma fille à Nantes, il m'avait demandé si je voulais la laisser marier avec lui, mais je lui ai répondu qu'il était trop vieux pour elle » explique la bordière de 61 ans. « Il m'a fait la réponse qu'il l'aurait toujours d'une manière ou de l'autre ». Elle ajoute : « Sa figure ne me greyait point²⁷ ».

A la fin de son instruction, Jean-Baptiste Ribreau-Grandmaison n'a pas réussi à faire avouer Doucet. Ses multiples interrogatoires, ses contradictions, les déclarations de témoins et les confrontations n'y ont rien fait. Il est resté fidèle à lui-même : menteur et orgueilleux. Quant à François Guifolo, malgré de fortes suspicions de complicité, la chambre d'instruction a finalement rejeté l'idée de le traduire devant la cour d'assises. Doucet sera donc seul sur le banc des accusés. Il devra répondre d'une tentative d'assassinat avec guet-apens. Au cours de son enquête, le magistrat instructeur a aussi levé les doutes sur la moralité de la victime. Les témoins interrogés à ce sujet ont été unanimes. Marie Bazin est une femme honnête. « La veuve Paul s'est bien tenue après la mort de son mari jusqu'au moment où le sieur Doucet est venu prendre pension chez elle et qu'elle n'a pas eu

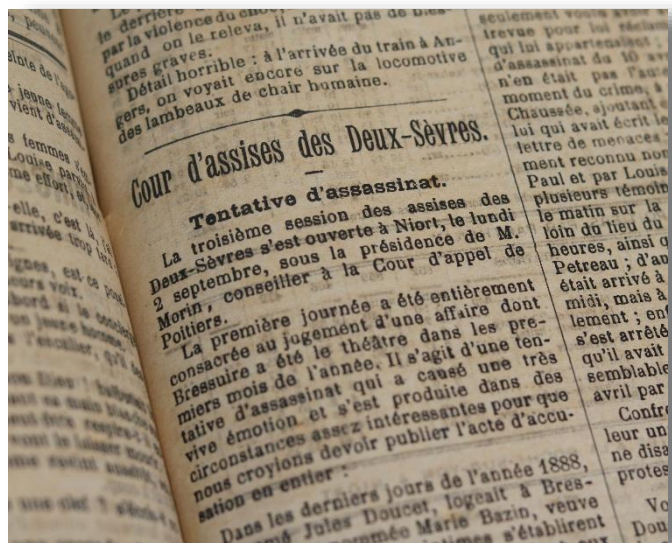
²⁶ Procès-verbal d'information. Audition de Louis Bazin. 27 juin 1889. Dossier de procédure. Arch. Dép. Deux-Sèvres, 2U 323.

²⁷ Procès-verbal d'information. Audition de Victoire Bazin. 28 juin 1889. Dossier de procédure. Arch. Dép. Deux-Sèvres, 2U 323.

d'autres relations qu'avec ce dernier » rédige le commissaire de police de Bressuire. De son côté, Pierre Courilleau, le jardinier de 42 ans, chez qui Marie Bazin a trouvé refuge le 10 avril, ajoute :

C'était une très bonne femme qui s'est toujours bien conduite pendant tout le temps de son mariage avec Paul. Malheureusement, elle a eu la faiblesse d'écouter les belles paroles de Doucet qui se faisait passer pour avoir de la fortune et lui promettait de bien élever ses enfants ; si elle a consenti à suivre cet individu à Nantes, c'est que son travail de couturière ne pouvait pas lui procurer l'argent nécessaire pour vivre et élever sa petite famille ; à la mort de son mari, cette femme s'est trouvée sur le pavé ; celui-ci ne lui ayant laissé que des dettes qui ont été payée en partie par la vente de tout ce qu'elle possédait²⁸.

Le lundi 2 septembre 1889, un peu plus de trois mois après le crime, Doucet comparait devant la cour d'assises des Deux-Sèvres, siégeant à Niort. A cette occasion, le journal le *Mémorial des Deux-Sèvres* écrit dans ses colonnes : « La troisième session des assises des Deux-Sèvres s'est ouverte à Niort, le lundi 2 septembre [1889], sous la présidence de M. Morin,



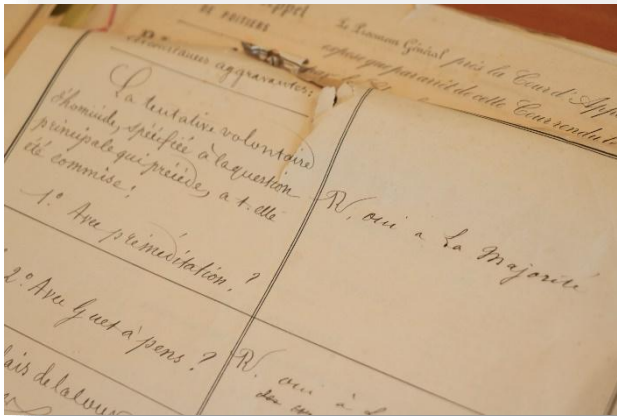
Extrait d'article du *Mémorial des Deux-Sèvres* du 2 septembre 1889

Arch. Dép. Deux-Sèvres, FP26/51.

²⁸ Procès-verbal d'information. Audition de Pierre Courilleau. 28 juin 1889. Dossier de procédure. Arch. Dép. Deux-Sèvres, 2U 323.

conseiller à la Cour d'appel de Poitiers. La première journée a été entièrement consacrée au jugement d'une affaire dont Bressuire a été le théâtre dans les premiers mois de l'année [...] qui a causé une très vive émotion²⁹. » A midi, le procès s'ouvre avec le tirage au sort des jurés et le rappel des faits. A la fin de la lecture de l'acte d'accusation, le président se tourne vers Doucet et lui demande s'il reconnaît les faits. L'accusé prend la parole et avoue toute sa responsabilité. Le journaliste du *Mémorial des Deux-Sèvres* écrit : « Ce revirement inattendu, ces aveux complets après une résistance de plusieurs mois, causent une véritable surprise à l'audience. » En vérité, cette confession n'est qu'une façade car le caractère violent de l'accusé ne tarde pas à refaire surface. Arrogant et bavard tout au long des débats, Doucet ne cesse de contredire les témoins quand leurs déclarations ne vont pas dans son sens. Il les traite de menteurs. Et lorsque Marie Bazin dépose à la barre, il l'insulte copieusement, ajoutant qu'elle « a cherché à lui livrer sa fille de 14 ans » et qu'à ce titre, elle mérite la guillotine. Les vingt-huit témoins n'apportent guère d'éléments supplémentaires à la quête de la vérité, l'accusé ayant déjà tout avoué. Même François Guifolo, témoin un temps suspecté de complicité, ne fait aucune révélation. Après le

réquisitoire du procureur de la République Renoult, M^e Mercier entame sa plaidoirie. Pendant de longues minutes, l'avocat de Doucet tente d'atténuer la responsabilité de son client. Un client qui a tenté de s'évader dès son incarcération. Un client qui l'a menacé physiquement à plusieurs reprises lorsqu'il est venu lui rendre visite à la maison d'arrêt de Bressuire. A 19h, les douze jurés entrent en délibération. Quarante-cinq minutes plus tard, ils sont de



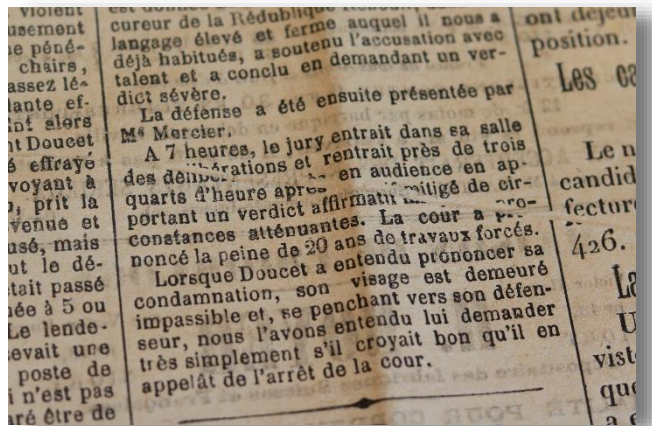
Résultats de la délibération des jurés. Dossier de procédure.

Arch. Dép. Deux-Sèvres, 2U 323.

retour et reconnaissent Doucet coupable de tentative d'homicide avec préméditation et guet-apens. Pour lui éviter la peine de mort, ils lui

²⁹. *Mémorial des Deux-Sèvres*, 5 septembre 1889. Arch. Dép. Deux-Sèvres, FP26/51.

accordent le bénéfice des circonstances atténuantes. La cour se retire pour se délibérer sur la peine. Lorsque le président et ses assesseurs reviennent, ils annoncent la sentence : vingt ans de travaux forcés. Dans son coin, le journaliste du *Mémorial des Deux-Sèvres* écrit : « Lorsque Doucet a entendu prononcer sa condamnation, son visage est demeuré impassible. »



Extrait d'article du *Mémorial des Deux-Sèvres*
du 2 septembre 1889

Arch. Dép. Deux-Sèvres, FP26/51.

Le 5 mai 1890, un peu plus d'un an après son crime, Doucet embarque pour la Guyane depuis la prison de Saint-Martin-de-Ré. Avec le rejet de son pourvoi en cassation le 17 octobre 1889, ses espoirs d'un nouveau procès se sont envolés. Après une traversée éprouvante à fond de cale, il débarque seize jours plus tard au bagne de Cayenne. Le 1^{er} avril 1891, il s'évade mais est finalement repris deux jours plus tard. A partir de ce moment, son attitude change. En 1906, il bénéficie d'une remise de peine de trois ans. Quelques mois plus tard, le 6 juillet 1908, il s'éteint en Guyane à l'âge de 68 ans.